

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

Le Provincial du PDG appelle à un changement de mentalités

ALBERT Richard Royembo a mis à profit sa récente rencontre avec les cadres et militants du 4e arrondissement, pour lancer cet appel.

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

EN sa qualité de secrétaire provincial du Parti démocratique gabonais (PDG) pour l'Ogooué-Maritime, Albert Richard Albert Royembo a devisé, le week-end écoulé, avec les Pdgistes du 4e siège de Port-Gentil, à la mairie dudit arrondissement. Après avoir épuisé l'ordre du jour portant sur les activités des deux fédérations, le provin-

cial Royembo a appelé l'ensemble de ses "camarades" du 4e arrondissement à une "révolution des mentalités". Pour l'amélioration de leurs conditions d'existence.

"Il est temps que nous sortions de l'assistanat permanent. Il est temps que nous sachions ce que nous voulons faire de nos vies. (...) Arrêtons de penser que le fait d'avoir accordé un suffrage à un homme politique va de facto changer vos vies", a-t-il lancé. Non sans ajouter qu'il faudra prendre l'exemple de nos frères ouest-africains, qui

appliquent, sans complexe, ni contrainte, le dicton selon lequel "Il n'y a pas de sots métiers, mais il n'y a que des sottes gens (...). Évitions donc la vie facile. Investissons-nous, même dans les petits métiers, car le bien-être est d'abord personnel", a recommandé l'orateur.

Non sans rappeler, à dessein, qu'en dépit des efforts consentis par le PDG pour mettre en place des mécanismes multiformes, en vue de l'autonomisation de ses militants, "nous devons apprendre à nous prendre en charge, parce que le Gabon de demain sera épargné de l'assistanat permanent. Oui!



Photo: Julie Nguimbil/L'Union

Le secrétaire provincial du PDG pour l'Ogooué-Maritime, Richard Royembo, a présidé la réunion.

l'État a l'obligation de créer un cadre propice à l'autonomisation de sa population,

mais le gros des efforts nous revient d'abord", a martelé M. Royembo.

Exploitation forestière: les ressortissants du village M'père en conclave

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

DANS l'optique de faire bénéficier à leur contrée des retombées positives de l'exploitation forestière de la société chinoise Sun Ly, qui exploite leur forêt, les habitants du village M'père, résidant à Port-Gentil, se sont retrouvés, le week-end écoulé, au domicile de Pascal Bouyédi, fils de la contrée et initiateur de la réunion, pour élaborer un cahier des charges qui sera présenté, le moment venu, aux responsables de l'entreprise chinoise susmentionnée. Parmi les points énumérés dans ce qu'ils qualifient de "partenariat gagnant-gagnant", les fils et filles de M'Père notent, en premier, la réfection de la route conduisant à leur village. Mais aussi le développement du bled qui passe, selon eux, par



Photo: JP Allogo

Des natifs du village M'Père au sortir la réunion.

l'implantation des lampes solaires, la rénovation de l'école du village – pour permettre aux enfants d'apprendre dans des conditions décentes –, la construction d'un dispensaire, etc.

Gageons que les responsables de l'entreprise chinoise Sun Ly seront assez réceptifs à ce cahier de charges, notamment dans le cadre de leur "responsabilité sociétale", comme le font déjà beaucoup d'autres sociétés installées au Gabon.

Satram: le SEERPAC en appelle à l'arbitrage du gouvernement

LA décision de cette entreprise de vouloir licencier 9 de ses employés irrite ce syndicat.

CNE
Port-Gentil/Gabon

LE Syndicat des employés, ex-employés, retraités du pétrole et activités (SEERPAC) est vent debout. La décision prise par Satram de vouloir licencier neuf de leurs collègues remet le feu aux poudres au sein de cette société ayant été le théâtre des mouvements d'humeur permanents tout au long de l'année 2019. Pourtant, le 7 novembre 2019, après la décision du tribunal de Port-Gentil jugeant "illicite" la grève du SEERPAC, "notre syndicat avait aussitôt mis un terme à son mouvement d'humeur", confie Yann Arnaud Mangangou, secrétaire national chargé des organes statutaires de base du syndicat (majeur) de la Société d'aconage et de transport maritime (Satram). Depuis lors, il y avait un semblant d'accalmie. Mais aujourd'hui, non seule-



Photo: Christelle Ntsame

Le siège de la Satram où le feu couve sous la cendre.

ment le SEERPAC condamne la décision de son employeur de vouloir licencier neuf de leurs collègues, ce syndicat estime aussi que les arguments soulevés par le juge, pour qualifier leur grève d'"illicite", n'étaient pas assez convaincants à leurs yeux. Sonnant ainsi comme une menace, à peine voilée, de reprendre... les hostilités. "La direction générale a décidé de licencier les grévistes,

au motif qu'elle avait été déclarée illicite (...). Cette décision est une entrave à la liberté du droit fondamental de grève et du droit syndical", déclare Yann Arnaud Mangangou. Ce que réfute le délégué du personnel de Satram, Yvon Solomba, qui les accuse de "troubles, entrave à la liberté de travail, absentéisme et voies de faits...". D'où l'appel du SEERPAC aux pouvoirs publics.